

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS-DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Cahors	Dép. p <sup>r</sup> Toulouse	(Arrivée)
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 38 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	4 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

• Train de foire : Départ de Libos à 6<sup>h</sup> 50<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 8<sup>h</sup> 56<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 25 Août.

## SIMPLES RÉFLEXIONS

Il est curieux de voir la bonne foi avec laquelle les journaux de la coterie Béral-Verninac apprécient l'incident du Conseil général.

Ne pouvant excuser, aux yeux du public, la conduite si imprudente de nos sénateurs, ils tombent à bras raccourci sur M. Calmon, le chef du parti libéral dans le Lot.

C'est un procédé commode, de couvrir les fautes de ses amis en injuriant ses adversaires ; mais ces procédés-là auront un excellent résultat : ils indisposeront les électeurs, absolument comme l'attitude brouillonne des sénateurs a indisposé le Conseil général, et leurs candidats seront jetés à terre, comme les deux vice-présidents viennent de l'être.

Voilà le résultat inévitable de toutes ces exagérations ridicules et de ces attaques inconsidérées des journaux béralistes ; et ceux qui les conseillent prouvent, une fois encore, combien ils sont peu aptes à la politique, qu'ils n'auraient jamais dû aborder.

Ce qu'il faut aux électeurs, c'est une discussion calme, réfléchie, exposant les faits sans les dénaturer, et en tirant toutes les déductions possibles au point de vue de l'intérêt général. Mais, espérer faire diversion à un incident pénible en essayant d'en faire peser la responsabilité sur d'autres, c'est vraiment enfantin.

MM. Béral et Verninac ne peuvent s'en

prendre qu'à eux des mauvaises dispositions du Conseil général à leur égard. Il est certain que lorsque, à eux seuls, sans avoir recours aux représentants de nos cantons, sans les consulter, sans s'inspirer de leur manière de voir, les dédaignant, en un mot, ils ont organisé ces fameux comités électoraux dont on rit encore, ils ne se sont pas attiré les bonnes grâces de ces honorables conseillers qui comptent en définitive dans leur pays, qui y jouissent d'une influence légitime et auxquels MM. Béral et Verninac doivent, en grande partie, les sièges qu'ils occupent au Luxembourg.

Dans ces dispositions peu favorables, amenées uniquement par la faute de nos sénateurs, il est évident que la moindre étincelle devait mettre le feu aux poudres. MM. Béral et Verninac ne l'ont pas compris. Avec ce tact et cet esprit politique qui est leur plus bel ornement, ils ont, dès le début de la session, commis la naïveté que l'on sait et perdu leurs sièges de vice-présidents du Conseil.

Essayer de donner le change à l'opinion et faire dire par les journaux dévoués que tout cela n'est qu'une manœuvre réactionnaire dont le parti républicain pur est victime, c'est donner une entorse à la vérité et commettre une imprudence de plus ; car avouer publiquement que la réaction est assez forte pour renverser deux puissants sénateurs, c'est avouer publiquement aussi la défaite de la Liste du comité au scrutin du 4 octobre.

Lorsqu'on a la prétension de jouer au

chef de parti, on ne fait point de ces aveux-là.

Un républicain conservateur.

## LA RÉPUBLIQUE CONSERVATRICE

M. de Marcère définit ainsi la République libérale dans un discours qu'il vient de prononcer dans l'Orne :

« L'idée que je me fais de la Révolution implique la tolérance, le respect absolu des droits d'autrui, la liberté de conscience et le maintien des cultes religieux, la justice dans l'autorité et dans les rapports des citoyens entre eux, l'équitable répartition des charges et des avantages sociaux. Elle ne réserve au gouvernement le droit au commandement que pour faire obéir tout le monde aux mêmes lois, et pour gérer les affaires générales de la nation. Cette idée implique encore le développement des franchises provinciales, qui sont à la fois l'école et le boulevard de la liberté individuelle et de la liberté politique. Enfin, elle nécessite un système de gouvernement dans lequel les minorités puissent trouver des garanties, et les entraînements de la souveraineté populaire un contrepois.

« Les libéraux ne croient pas non plus que l'on doive rompre avec toutes les traditions de la France, briser tous les liens qui nous rattachent à son passé. Ils croient que les changements sociaux qui devaient être la conséquence de la Révolution sont plus avancés que ne le disent les autoritaires, dont les idées à ce sujet présentent toujours un aspect chaotique de bouleversement. Mais les libéraux savent bien qu'on n'a jamais fini, qu'il y a toujours à faire. S'ils sont conservateurs, ils ne sont que des conservateurs bornés, et ils sont prêts pour toutes les réformes qui peuvent s'énoncer ainsi : faire de plus en plus pénétrer la justice dans nos lois.

l'opinion du peuple prête les facultés réunies d'un Argus et d'un Briarée.

## INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉ

— Lebrun, vous avez appartenu à l'armée ?  
— Si j'ai appartenu à l'armée. C'est-à-dire que j'y suis venu au monde. bercé dans un casque, quoi ! J'avais quasi un chevron à Valmy, — et si les parents que je n'ai pas connus n'avaient interrompus mon éducation au moment où je finissais d'apprendre à lire, . . .

— Nous devons déclarer que les rapports de vos chefs vous représentent comme un soldat modèle, sobre, discipliné, d'une honnêteté et d'un courage exemplaires.

— Merci du compliment, mon magistrat. On a fait son devoir comme les camarades, et l'atout que j'ai sur la frimousse prouve que je n'ai pas volé le brimborion à ruban rouge que je porte sur l'estomac. Demandez plutôt à mon général que voilà là auprès de vous. Pas vrai, mon général, que le 3<sup>e</sup> dragons a crânement travaillé pour emporter à la pointe de ses lattes les tranchements d'Albuféra avec votre titre de duc ?

Tous les regards se dirigent vers le maréchal Suchet qui est assis derrière la cour. L'illustre guerrier sourit et fait un signe affirmatif. Le président poursuit :

— N'interpellez personne. — A quelle époque êtes-vous entré chez la dame Mazerolles ?

— Dans l'été de 1815, quelque temps après Waterloo.

— La défunte ne vous a-t-elle pas prodigué en maintes occasions, des témoignages d'une affection

et d'une estime particulières ? N'avait-elle pas en vous une confiance illimitée ? Ne s'est-elle pas montrée à votre égard d'une charité, d'une bonté excessives ?

— Oui, monsieur.

— N'est-ce pas elle qui a élevé votre fille jusqu'à l'âge de raison, et qui, plus tard, a puissamment contribué aux frais de son éducation dans l'établissement religieux où vous l'avez placée ?

— Oui, monsieur.

— Aviez-vous connaissance de legs que votre maîtresse avait couchés sur son testament en votre faveur ?

— Oui, monsieur : la pauvre dame m'en avait parlé à plusieurs reprises.

— Il est constant que vous paraissiez mériter cette marque de gratitude exceptionnelle : vous sembleriez dévoué à madame Mazerolles, à ses intérêts, et votre conduite chez elle ne laissait rien à désirer. A présent, écoutez-moi : le ministère public vous reproche, soit pour jouir plus vite des avantages qu'elle vous faisait après sa mort, soit pour vous approprier des richesses dont son excès de confiance vous avait permis de calculer le chiffre, le ministère public, vous reproche d'avoir assassiné votre bienfaitrice. Qu'avez-vous à répondre ?

Depuis quelques minutes, une émotion qu'il s'efforce en vain de réprimer, se manifeste sur le visage de Jacques Lebrun. Une larme roule le long de sa joue. Son bras dessine un geste qui a l'air d'évoquer l'ombre de la défunte, et c'est avec une véhémence sans pareille qu'il réplique à la dernière question de M. de Monmerqué :

— Avoir assassiné ma bienfaitrice ? Ah ! c'est

... Le parti libéral a du moins cet avantage qu'il n'est pas un citoyen, même parmi les réactionnaires attardés, parmi les hommes attachés aux anciens régimes, qui ne puisse y trouver sa place et les moyens de protéger et de défendre les intérêts et les droits moraux ou matériels qui auraient, à ses yeux, le plus de prix. Il est, à proprement parler, la République ouverte.

Il est impossible de tenir un langage plus sage et plus en harmonie avec le véritable principe républicain, faussé malheureusement par toutes sortes de compétitions étroites et d'intérêts personnels.

Comprendre et appliquer la République comme la voulait M. Thiers, comme la définit M. de Marcère, comme la veulent les libéraux, c'est la faire aimer de tous et la rendre inébranlable dans notre pays.

Mais écouter les sectaires, épouser leurs querelles, seconder leur ambition déréglée, c'est courir à la débâcle.

Nos populations le comprennent parfaitement et malgré toutes les suggestions, elles voteront pour la Liste Républicaine conservatrice.

## Un vent de folie.

Nous lisons dans le National, journal républicain libéral :

Il n'y a pas à se le dissimuler. Un vent de folie souffle en ce moment sur la démocratie française et la pousse vers les abîmes où elle se brisera, si nous ne faisons pas un héroïque effort pour la retenir. On parle couramment, dogmatiquement de mettre la société la tête en bas, les jambes en l'air. On déraisonne avec des airs pédants et convaincus. En un trait de plume, quelques froits secs de toutes les carrières entendent modifier les mœurs, les habitudes

elle qui faudrait pouvoir interroger ! La digne femme vous répondrait si je suis capable d'avoir porté la main sur elle, moi qui me serais fait saigner aux quatre membres pour lui épargner un chagrin !

Cette protestation détermine, parmi les assistants, une explosion de sentiments d'une nature toute différente. Un murmure d'horreur s'élève de la partie aristocratique de l'auditoire. Par contre, des bravos retentissent au fond de la salle. Le sieur Charles Mazerolles cache sa figure dans son mouchoir. Son frère, le capitaine, s'écrie :

« Quelle épouvantable effronterie !... C'est trop fort, de par tous les diables !... »

« M. le président se tourne vers l'interrupteur :  
« — Je prie le fils de la victime de contenir son indignation, si légitime qu'elle puisse être. Les assertions de l'accusé peuvent donner lieu à tous les démentis même que le ministère public et la partie civile jugent convenables ; mais elles doivent se produire librement et être écoutées avec calme.

« — Hé ! corbleu ! riposte l'officier, c'est qu'il est difficile de garder son sang-froid, lorsque on le voit ce monstre oser pleurer hypocritement... »

« M. de Monmerqué l'empêche de continuer :  
« — Monsieur Mazerolles, il n'y a ici ni monstre, ni hypocrite. Il y a un prévenu à qui jusqu'après le verdict des MM. les jurés, la présomption d'innocence est acquise... »

« Le magistrat poursuit :

(A suivre.)

PAUL MAHALIN.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

41

## LA BELLE LIMONADIÈRE

DEUXIÈME PARTIE

LA ROUTE DE L'ÉCHAFAUD

VII

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

— A Paris, à la Croix-Rouge.

— C'est bien. Asseyez-vous, et soyez attentif à l'acte d'accusation dont le greffier va donner lecture.

Tous les bruits se taisent. L'attention générale est éveillée. Le greffier commence en ces termes.

Nous croyons inutile de reproduire ce volumineux document : les lecteurs assez bienveillants pour nous suivre depuis le premier chapitre de ce récit, en connaissent d'avance le contenu.

Reprenons donc le compte-rendu du sténographe du Moniteur :

Aussitôt après la lecture de l'acte d'accusation, un huissier procède à l'appel des témoins. Le sieur Vidocq ne figure point parmi eux. L'assistance paraît vivement désappointée de ne pouvoir entendre et contempler à l'aise ce personnage, à qui

d'une grande nation, déplacer les intérêts, résoudre mille questions dont la moindre exige, pour être comprise, de longues études. Et on trouve cela tout naturel !

Et on ne s'indigne pas à la pensée que ces Lycorgues en goguette ont la prétention d'imposer, par la force, leurs conceptions saugrenues ! Et on ne s'effraie pas en constatant que ces Solons en délire parviennent à contaminer les populations à se faire prendre au sérieux en attendant qu'on les prenne au tragique !

Il est impossible, nous l'affirmons, qu'un pareil état d'esprit se perpétue sans que le génie national en reçoive une grave atteinte. Les maladies mentales sont contagieuses, comme le typhus ou le choléra. Il faut établir un cordon sanitaire entre le reste de la nation et ces pestiférés de la nouvelle espèce. N'essayons plus, comme l'a fait M. Jules Ferry de les guérir. A leur contact, le mal nous gagnerait. Laissons les queues à leur place ordinaire et protégeons nos vieilles cervelles gauloises, contre les coups de marteau des radicaux, fussent-ils de « gouvernement.

Il n'est que temps, s'il est encore temps ! »

### NOUS SEULS, ET C'EST ASSEZ

Deux hommes d'une très grande valeur, deux républicains libéraux, MM. Lebaudy et Léon Say, viennent d'être en butte, au conseil général de Seine-et-Oise, aux manœuvres des opportunistes. Ils en ont triomphé heureusement, grâce au bon sens des modérés qui jugent plus utile à l'idée républicaine de soutenir de telles personnalités que de les dégoûter par toutes sortes de vexations. Voici les faits racontés par la République française :

« A Versailles, la constitution du bureau du Conseil général a donné lieu à des votes qui causeront dans tout le parti républicain une surprise pénible. La présidence avait appartenu jusqu'ici à M. Léon Say; les deux vice-présidents et les trois secrétaires étaient républicains. Personne n'ignore qu'il s'est organisé dans le département de Seine-et-Oise, sous le patronage précisément de M. Léon Say, une ligue de républicains dits libéraux, qui, par l'intermédiaire de Hély d'Oissel, a tendu la main aux réactionnaires. Dans cette situation, les conseillers républicains, qui ne comprennent pas que l'on se coalise avec nos pires ennemis, ne pouvaient voter pour M. Léon Say. Ne voulant pas néanmoins lui opposer un autre nom, ils ont déposé des bulletins blancs : sur 34 votants, ils étaient juste la moitié 17. Il y eut donc un nombre insuffisant de suffrages exprimés, 17 aussi, dont M. Léon Say en avait obtenu 14. Au second tour de scrutin, le nombre de bulletins blancs est tombé à 14 et M. Léon Say a été élu par 19 voix.

» Nous avouons qu'en perdant MM. Lebaudy et Léon Say, la République perd deux hommes de valeur, un grand capitaliste et un homme de beaucoup d'esprit. »

### Informations

**Les funérailles de Courbet.** — Les obsèques auront lieu à Salios (Hyères). L'escadre rendra les honneurs. Le corps sera ensuite transporté à la gare. A Paris, aux Invalides, aura lieu une grande cérémonie; à Abbeville, c'est Mgr Freppel qui présidera la cérémonie.

**Les princes.** — Les dispenses relatives au mariage du prince Wlademar avec la princesse Marie-Amélie d'Orléans ont été obtenues de Rome. Les enfants seront catholiques. Les fiançailles auront lieu à Fredensborg; l'empereur de Russie y assistera; le mariage aura lieu à Eu fin septembre.

**Statue de Sainte-Geneviève.** — Les versements de la semaine écoulée du 11 au 19 août, ont élevé à cent deux mille le chiffre des souscriptions recueillies par le comité catholique de Paris, pour la statue de Sainte-Geneviève; le contingent de cette dernière semaine a donc été de plus de 18,000 souscriptions, dont 6,000 ont été fournies par la paroisse Saint-Laurent, 2,600 par la paroisse Sainte-Clotilde, 1,627 par la paroisse de Créteil.

Les demandes de feuilles de souscription

affluent, toujours et attestent que le zèle des collecteurs ne se ralentit pas.

Il paraît que M. Clémenceau, atteint d'une ophtalmie et de rhumatismes dans les jambes, se trouve mieux portant depuis deux jours, et se propose d'aller tout de même faire sa conférence dimanche prochain à Clermont-Ferrand.

M. Deroulède adresse à la France une lettre disant que la seule raison de son abstention et de son silence à l'inauguration de la statue du général Chanzy est une raison de santé.

**Le conflit hispano-allemand.** — Le gouvernement espagnol a pris des mesures pour empêcher les manifestations anti-allemandes. Il espère que l'Allemagne, reconnaissant les droits de l'Espagne, rendra l'île occupée nommée Ponapi ou Ascension.

La station navale des îles Philippines sera renforcée.

Les journaux, irrités contre l'Allemagne, demandent au gouvernement qu'il soit énergique.

Le bruit court que toutes les décorations et titres honorifiques seront rendus, si l'Allemagne ne rend pas Ponapi.

Le roi viendra lundi présider le Conseil.

Le *Mémorial diplomatique* publie l'information suivante :

Le cabinet de Londres a déclaré rester en dehors de la protestation de l'Espagne contre l'annexion des Carolines par l'Allemagne. Lord Salisbury ne tient pas à contrarier les vœux du chancelier allemand. Il refuse d'intervenir et de se prononcer.

**Alphonse colonel des uhlans.** — On a annoncé qu'à la suite de l'occupation des îles Carolines par l'Allemagne et cette audacieuse violation des droits de l'Espagne, le roi Alphonse XII avait envoyé à l'empereur Guillaume sa démission de colonel des uhlans. Cette nouvelle n'est pas confirmée à l'ambassade d'Espagne.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Toast de M. le Préfet du Lot au dîner offert par lui et par M<sup>me</sup> Graux au Conseil général :**

Messieurs les membres du conseil général, Depuis 4 ans que j'ai l'honneur d'administrer le département du Lot duquel on a dit avec raison qu'on ne peut le connaître sans s'y attacher, vous m'avez comblé de preuves de votre bienveillance; vous avez été mon plus ferme appui, mon conseil, mon guide. Je suis heureux de vous en exprimer toute ma gratitude, ici, hautement, en présence des représentants les plus distingués de l'armée, de la magistrature et des services publics. Je tiens aussi à remercier mes collaborateurs à tous les degrés du concours éclairé et du dévouement que j'ai toujours trouvé en eux; et, pour donner à cette réunion son véritable caractère, j'ai l'honneur de vous inviter à porter la santé du premier magistrat de la République, de M. Jules Grévy qui a su depuis sept années, rester le gardien fidèle des institutions qui sont notre espérance et notre force et qui aura la joie méritée, avant l'expiration de son premier mandat, de le voir confirmer, à nouveau, par un vote populaire.

A M. Jules Grévy; A la France républicaine ?

### CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 21 août

Le bureau tout entier ayant donné sa démission dans la précédente séance, ainsi que nous l'avons raconté, c'est M. le docteur Demeaux, doyen d'âge, qui occupe le fauteuil de la présidence, assisté du plus jeune membre, M. Calmon, en qualité de secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal qui est adopté après observations de MM. Béral, de Lamaze et de Pradelle.

Il est procédé, immédiatement après, à l'élection d'un président, de deux vice-présidents et de deux secrétaires.

M. Cambres est réélu président, à l'unanimité.

MM. Frayssé et Calmeilles sont élus vice-présidents.

MM. Pierre Dufour et Duphénieux sont élus secrétaires.

MM. Cambres, Pierre Dufour et Duphénieux prennent place au bureau, et la séance continue sous la présidence de M. Cambres.

Vote au scrutin public du crédit de 3,000 fr. en faveur de la Maison de refuge de Cahors.

Vote de la somme nécessaire à l'achat d'un

deuxième rouleau compresseur pour chacun des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Adoption de l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n° 91, partie comprise entre la croix du Jubilé et le Pont de Monteil, sur le territoire de la commune de Marcellac.

Adoption de l'avant-projet de construction de la partie du chemin d'intérêt commun n° 103, comprise sur le territoire de la commune d'Orniac.

Renvoi à l'administration, pour être soumis à l'étude, d'un projet de réseau complet de chemin de fer à voie étroite dans le département, proposé par M. Dolmard, chef de section principal à Limoges.

Adoption de l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n° 28 partie comprise entre la limite du département de Tarn-et-Garonne et Lohme.

Invitation à l'administration de presser autant que possible l'ouverture des divers travaux à exécuter sur le territoire de la commune de Montcuq.

Réduction à 1,450 fr. du montant du concours à demander à la commune de Montcuq, pour l'amélioration du chemin de grande communication n° 4, dans la traverse de cette ville.

Maintien des ponts de Pinsac et d'Arcambal sur le tableau de classement.

Emission d'un vœu tendant à ce qu'une loi règle, aussitôt que possible, l'emploi utile des fonds déposés aux caisses d'épargne et à la caisse des retraites pour la vieillesse.

Et que le ministre use enfin sérieusement du droit qui lui est conféré d'employer les fonds versés à la caisse des dépôts et consignations, en prêts aux départements et aux communes et en prêts sur première hypothèque.

Emission d'un vœu tendant à ce que les réservistes appartenant aux cantons ravagés par la grêle, soient dispensés de faire les 28 jours.

Emission d'un vœu tendant à ce que l'impôt foncier soit dégrèvé de toute la part attribuée à l'Etat.

Emission d'un vœu tendant à ce que la commission instituée contre le phylloxera, attribue comme prime aux agriculteurs qui voudront faire des plantations de plants américains un certain nombre de ces plants dans des proportions déterminées ultérieurement par la commission elle-même.

Emission d'un vœu tendant à ce qu'un chemin d'intérêt commun faisant suite au n° 53, partant de la limite de la commune de Cuzac (Lot) et allant aboutir au pont de Pronillac (Aveyron), ayant une longueur d'environ un kilomètre, soit, par les soins du conseil général de l'Aveyron, classé et construit au plus tôt.

Distriction des hameaux de Laumère et de Saint-Jean, de la section électorale d'Escayrac et rattachement de ces hameaux à la section de Lascahanes.

**Les 28 jours des employés de chemin de fer.** — Le personnel des Compagnies de chemins de fer est très ému de la nouvelle mesure que l'administration et le gouvernement viennent de prendre à son sujet.

Pour la première fois depuis le vote des lois de recrutement, les employés des chemins de fer qui appartiennent à la réserve de l'armée active sont forcés d'accomplir leur période réglementaire d'instruction, c'est-à-dire leurs 28 jours.

Certaines Compagnies se trouvent très gênées par le brusque départ d'une aussi grande partie de leurs employés. Elles sont contraintes de recourir à des auxiliaires et, pour ne pas grever outre mesure leur budget, elles viennent de décider que tous les réservistes appartenant à leur personnel ne recevraient que la moitié ou le quart des appointements habituels, selon la condition et selon l'emploi.

De là de grandes émotions et de nombreuses plaintes.

**La magistrature pendant les élections.** — M. Brisson, président du conseil et garde des sceaux, vient d'adresser aux procureurs généraux une lettre-circulaire relative à l'attitude des magistrats pendant la lutte électorale.

M. Brisson déclare que, sous aucun prétexte, dans aucun intérêt, il ne tolérera des propos, des démarches ou des actes contraires à l'impartialité et à la réserve qu'imposent les fonctions judiciaires; tout écart serait immédiatement réprimé.

Par décision de M. le Préfet du Lot en date du 18 août courant, M. Dupradeau (Jean-François-Joseph), ex-surnuméraire aux droits d'entrée à Paris, est nommé surnuméraire du service actif des contributions indirectes à Cahors, en remplacement de M. Borie, admis à d'autres fonctions.

**Récompenses** accordées à des compatriotes pour actes de courage :

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe : Henri Ben-

net, sapeur-pompier de la compagnie de Figeac.

Adrien Gaubert, sapeur-pompier de la compagnie de Figeac.

Mention honorable : Louis Donavi, agent de police à Figeac.

**Une centenaire.** — Une dépêche de Rome annonce qu'une nommée Catarina Gamba, qui se disait la tante de l'homme d'Etat français, vient de mourir à cent cinq ans, près de Savone.

Elle était parfaitement saine de corps et d'esprit et vivait de la vente du foin ramassé sur les routes et des œufs de ses trois poules.

On lui a fait des funérailles gratuites.

**Réunion privée.** — On confirme que M. Ferry assistera le 30 août à une réunion privée à Bordeaux et à un banquet à Libourne le lendemain.

**Officiers d'ordonnance.** — Une circulaire de M. Campenon prescrit aux généraux de choisir leurs aides de camp et leurs officiers d'ordonnance parmi les officiers brevetés de l'école de guerre.

**Luzech.** — On nous prie d'insérer la note suivante :

Le sept septembre, veille de la nativité de la Sainte Vierge, aura lieu, à 4 heures du soir l'ouverture de la retraite de Notre Dame de l'Île.

Le révérend Père Damasse, capucin, a promis pour toute l'Octave le concours de son zèle et de sa parole.

Ce digne et dévoué religieux, connu si favorablement à Cahors et dans tout le diocèse, paraît plus spécialement apprécié dans le canton de Luzech, dont il a évangélisé les principales paroisses; aussi sont-ils heureux les pèlerins de Notre Dame de l'Île, à la pensée de revoir et d'entendre encore l'enfant de Saint François dont le souvenir demeure gravé au fond de tous les cœurs !

Avec un semblable prédicateur le succès de nos pieux exercices est assuré. Déjà, que de projets dans les familles chrétiennes ! que de processions sont en train de s'organiser.

Indépendamment des diverses allocutions nécessitées par les circonstances, il sera donné, chaque matin, deux instructions, la première à sept heures et la deuxième à dix heures.

Le jeudi 10 et le dimanche 13, les exercices de la retraite auront lieu le matin et le soir. Ces deux jours là, les Vêpres toujours suivies d'un sermon et d'un salut solennel, seront chantées à deux heures précises.

Cinq prêtres, désignés par Monseigneur l'Évêque, entendront les confessions. Tout pèlerin, en vertu d'un indult du pape Grégoire XVI, pourra gagner une indulgence plénière.

Messieurs les curés du canton de Luzech ont pensé que, pour éviter un encombrement toujours nuisible à la pitié, il était prudent d'assigner un jour spécial à chaque paroisse devant accomplir processionnellement son pèlerinage, et c'est ce qui a été fait de la manière suivante :

Le mardi 8, Caillac, Parnac et Caix.

Le mercredi 9, Sauzet, Carnac et Rouffiac.

Le jeudi 10, Castelfranc, Camy et Fages.

Le vendredi 11, Courrou, les Roques, Trébaix, Cambayrac et Villesèque.

Le samedi 12, Douelle et Cels.

Le dimanche 13, Luzech et St Vincent.

Le lundi 14, Albas, Cénac, Belaye, Anglars et Latour.

Enfin, le mardi 15, dernier jour de l'octave, sera réservé pour la belle et touchante cérémonie de la consécration des Enfants à la S<sup>te</sup> Vierge.

Appel à toutes les mères chrétiennes de la contrée !...

**Escroquerie.** — Un inconnu parcourt en ce moment l'arrondissement de Gourdon, offrant aux limonadiers et à nos braves paysans des alcools d'une qualité supérieure et d'un prix très-modéré; les gens accoururent, consultent leur bourse et n'hésitent pas à acheter le plus possible de cette miraculeuse marchandise; de telle façon que notre individu finit par écouler ses tonneaux; il réclame son argent, livre son eau de vie et file prestement sans demander son reste. Les malheureux acheteurs ne tardent pas à découvrir la supercherie. Rentrés chez eux, munis de leur précieux fardeau, les plus gourmands ou les plus pressés se mettent en mesure de percer leur futaie. Qu'elle n'est pas

leur stupéfaction, quand ils s'aperçoivent, un peu trop tard il est vrai, qu'ils ont été bernés et qu'au lieu de l'elixir tant vanté, le tonneau ne contient que de la paille et du foin ! — Avis aux naïfs qui pourraient encore se laisser prendre à ce mauvais tour.

**Accident.** — Le 19 courant, dans la soirée, le nommé David, âgé de 53 ans, ancien meunier, conduisait avec son moulet une charette chargée de trois barriques de vin; le moulet ayant eu peur chercha à s'échapper et David, en voulant le retenir, tomba si malheureusement que les roues du véhicule lui passèrent sur le corps et lui brisèrent la jambe droite au-dessus du genou.

**Incendie.** — Mardi dernier, vers sept heures du soir, une incendie s'est déclaré dans une maison d'habitation située au lieu de Poustel, commune de Caniac. Le feu a pris naissance au faite et paraît avoir été occasionné par des étincelles qui s'échappaient de la cheminée. Une jeune veuve, qui occupait la maison avec deux enfants, put remarquer assez tôt le commencement de l'incendie pour crier au secours et sauver quelques meubles, avec l'aide des voisins ou des autres habitants qui s'étaient rendus sur les lieux. La toiture de la maison étant en chaume, il a été impossible d'arrêter les progrès du feu, qui a tout consumé en quelques heures. On a pu préserver une grange qui se trouvait à proximité.

**Grave incendie.** — On télégraphie d'Aurillac : « Un incendie considérable s'est déclaré à Tagnac, près de Saint-flour. Douze maisons sont détruites. Huit familles se trouvent dans la misère.

» Cinq personnes ont été blessées, trois grièvement. »

**PASSAGE DES RIVIÈRES PAR LES TROUPES**  
Le général Tramond, qui commande à Blois, vient de tenter une expérience qui a parfaitement réussi.

Il s'agissait de faire traverser une rivière à la nage à des soldats habillés, armés et portant des cartouches.

Vingt-cinq hommes du 3<sup>e</sup> régiment de ligne ont très bien exécuté la traversée de la Loire.

**TRAIN DE PLAISIR POUR PARIS**  
La Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département pour leur permettre de se rendre à Paris.

CE TRAIN PARTIRA :  
de Toulouse, le lundi 31 août à 2 h. 55 soir.  
d'Albi — 3 h. 50 —  
de Montauban — 4 h. 55 —  
de Montpezat — 11 h. 52 mat.  
et des stations intermédiaires jusqu'à Laguëpie inclusivement.

Les prix sont ainsi fixés :  
De Toulouse, Albi, Montauban et Montpezat, à Paris, 2<sup>e</sup> classe 50 fr.; 3<sup>e</sup> classe 34 fr.  
(PAR PLACE ALLER ET RETOUR).

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 11 septembre à midi 35.

**TRAIN D'EXCURSION**  
La Compagnie du chemin de fer d'Orléans, mettra en marche un train de plaisir de Bordeaux pour une excursion dans la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne.

Ce train partira de Bordeaux, le mardi 4<sup>e</sup> septembre, à 5 h. 45 du matin.  
Il desservira les stations comprises entre Bergerac, Mirumont, Cazouls, Belvès, Le Got, Villeneuve-sur-Lot, Fumel, Cahors et Lalbenque.  
Le retour, aura lieu le mercredi 9 septembre pour arriver à Bordeaux le même jour, à 8 h. 30 du soir.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR  
De Bordeaux, à Bergerac, Mirumont, Cazouls, Belvès et aux stations intermédiaires, 2<sup>e</sup> classe 13 fr.; 3<sup>e</sup> classe 9 fr.  
De Bordeaux, à Le Got, Villeneuve-sur-Lot et aux stations intermédiaires, 2<sup>e</sup> classe 15 fr.; 3<sup>e</sup> classe 10 fr.  
De Bordeaux, à Fumel, Cahors, Lalbenque et aux stations intermédiaires, 2<sup>e</sup> classe 18 fr.; 3<sup>e</sup> classe 12 fr.

**TRAIN DE PLAISIR POUR BORDEAUX**  
La Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département pour leur permettre de se rendre à Bordeaux.

CE TRAIN PARTIRA LE VENDREDI 28 AOUT :  
de Lalbenque — 12 h. 9 —  
de Cieurac — 12 h. 18 —  
de Sept-Ponts — 12 h. 30 —  
de Cahors — 12 h. 55 —  
de Mercuès — 1 h. 10 —  
de Parnac — 1 h. 23 —  
de Luzech — 1 h. 31 —  
de Castelfranc — 1 h. 46 —  
de Puy-l'Evêque — 1 h. 58 —  
de Duravel — 2 h. 8 —

de Soturac-Touzac — 2 h. 18 —  
de Fomel — 2 h. 30 —  
de Monsempron-Libos — 2 h. 52 —

DÉPART DE BORDEAUX, LE JEUDI 3 SEPTEMBRE :  
de Monsempron-Libos — 2 h. 51 soir.  
de Fumel — 3 h. 42 —  
de Soturac-Touzac — 3 h. 27 —  
de Duravel — 3 h. 37 —  
de Puy-l'Evêque — 3 h. 47 —  
de Castelfranc — 4 h. 4 —  
de Luzech — 4 h. 18 —  
de Parnac — 4 h. 29 —  
de Mercuès — 4 h. 41 —  
de Cahors — 5 h. 1 —  
de Sept-Ponts — 5 h. 36 —  
de Cieurac — 5 h. 56 —  
de Lalbenque — 6 h. 6 —

Les prix sont ainsi fixés :  
De Lalbenque, Cahors, Fumel et des stations intermédiaires, à Bordeaux, 2<sup>e</sup> classe 18 francs 3<sup>e</sup> classe 12 francs;

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 22 août 1885. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Frascuelo; Courses de taureaux aux arènes de Nîmes; Les Pavots; Le dimanche à Charenton; Le musée ethnographique de Quimper; Beaux-Arts : « La Barque du grand-père, » tableau de M. Guillou; Exposition de Buda-Pesth; Les éléphants de l'Hippodrome; Les fêtes du Mans; Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — « Les Commérages d'une ville d'eaux » (nouvelle), suite, par Louis Régis. — Berthe de Solanges (nouvelle), par Daria-Rouy. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echees. — Récréations de la famille. — Gravures : Les Pavots. — Salvador Sanchez Frascuelo. — Le dimanche à Charenton-le-Pont. — Les arènes de Nîmes. — Le musée ethnographique de Quimper. — « La Barque du grand-père, » tableau de M. Guillou. — Exposition de Buda-Pesth. — Les éléphants de l'Hippodrome. — M. Sauvage, peintre. — Echees. Rébus. — Bureaux 13, Quai Voltaire, Paris.

Le **Courrier Français** de cette semaine contient comme illustrations un dessin de Ferdinandus, intitulé : La Hongrie à la France; En Vacances, par J. Blass; la Marchande d'Amours, par G. Paqueau et Une Bonne occasion, gravure d'après le tableau de David Cohl.

Le numéro 20 centimes partout, gares, libraires, kiosques et aux bureaux du journal, 14, rue Séguier, à Paris.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>m</sup>, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>m</sup>.

**DÉPÊCHES**

Paris, 24 août.

Les obsèques de l'amiral Courbet sont ainsi fixées :

Mercredi, cérémonie aux Salins-d'Hyères;

Vendredi, service aux Invalides à onze heures;

Lundi, les funérailles à Abbeville.

On lit dans la *Liberté* :

Le bruit court que les rapports à Hanôï sont tendus entre l'état-major du général de Courcy et les commandants de la division navale du fleuve.

On lit dans le *Télégraphe* :

Il est très sérieusement question d'un prochain changement de quelques préfets et sous-préfets.

Marseille, 24 août.

On a enregistré aujourd'hui, à cinq heures, 79 décès, dont 36 cholériques.

On parle aussi de quelques cas à Aix et à Arles.

Toulon 24 août.

On a officiellement enregistré, aujourd'hui, à Toulon, 27 décès cholériques.

Orléans 24 août.

A la suite d'une polémique, un duel a eu lieu, samedi, à Orléans, entre le commandant Croissandeau et le marquis de Saint-Paul.

Le premier a été blessé à la gorge.

**BACCALURÉATS.**

Institution D. La Fontaine, rue Capdeville, 8, Bordeaux.

Ouverture des cours trimestriels, le 1<sup>er</sup> septembre. 7 mentions assez-bien et une mention bien.

**L'ILLUSTRATEUR DU LOT**

**JOURNAL HEBDOMADAIRE**

**ABONNEMENTS**  
POUR LE DÉPARTEMENT : Un an, 10 fr.; — Six mois, 6 fr.  
HORS DU DÉPARTEMENT : Un an, 12 fr.; — Six mois, 7 fr.  
LE N° 20 CENTIMES

**BUREAUX**  
34, RUE DU LYCÉE  
CAHORS  
1<sup>re</sup> ANNEE. N° 1. — 6 SEPTEMBRE 1885

**ANNONCES**  
On traitera à forfait pour les réclames et annonces.  
L'Administration se charge de faire graver les clichés des annonces illustrées.

**Chers Concitoyens,**

Nous tentons, avec la certitude d'être secondés par nos intelligentes populations, une œuvre de décentralisation artistique.

*L'Illustrateur du Lot*, — tel est le titre du journal politique illustré que nous fondons — ne négligera aucun effort pour joindre à sa rédaction l'attrait si puissant de la gravure et du dessin.

La première page contiendra une *Grande gravure* inédite sur l'évènement du jour.

La deuxième page donnera un *Courrier* complet sur les *nouvelles locales* et départementales de la semaine, tant au point de vue politique, qu'au point de vue archéologique, littéraire et humoristique. Nous espérons sous peu joindre la gravure à la description des antiquités intéressant notre vieux et si remarquable Quercy.

La troisième page sera consacrée au *Courrier de Paris* et à la *Chronique universelle*, relatant tous les faits importants et d'intérêt général.

La quatrième page, remplie de gravures, répondra aux besoins multiples de l'actualité. On y verra le portrait des hommes qui occupent l'opinion publique, — les grands faits politiques, — les machines et les inventions intéressant le commerce et l'industrie, — les dé-

couvertes scientifiques, — les évènements saillants du monde entier.

La cinquième page, également remplie de gravures, sera consacrée à l'art, ce grand moralisateur des peuples. Les amateurs, les artistes y puiseront de précieux documents. Les questions d'instruction publique, qui priment à juste titre toutes les autres, y seront fréquemment traitées en figures.

La sixième page donnera l'explication de nos gravures, — des nouvelles agricoles, horticoles, — pêche et chasse, — sport, — industrie, commerce, — affaires militaires, — beaux-arts, — théâtres, — tribunaux, — hygiène, — recettes utiles, — proverbes, — jeux d'esprit, menus, éphémérides, — variétés et feuilletons.

La septième page sera consacrée à la littérature, — nouvelles, — poésies, etc.

La huitième page terminera le journal par ces petits dessins humoristiques qui délassent agréablement l'esprit en provoquant la belle humeur.

*L'Illustrateur du Lot* s'efforcera d'intéresser en instruisant. Il formera annuellement un superbe volume de 420 pages et 200 gravures.

LE PREMIER NUMÉRO PARAÎTRA LE DIMANCHE, 6 SEPTEMBRE

MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ.  
**ÉPICERIE PARISIENNE**

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, ayant fait des achats très importants de Raisins secs, tels que : **Samos, Chesmés et Corinthe**, sera à même de livrer ses sortes à sa nombreuse clientèle, à des prix défiant toute concurrence.

**Alcool, Colorant liquide, Essence de Vinaigre.**

Chocolats Michaud-Larivière, depuis..... 1 fr. 40 le 1/2 kilog.  
Id. Qualité recommandée..... 1 fr. 70 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 5 kilos.

Tous nos Chocolats sont garantis pur Cacao et Sucre.

Café grillé, bon mélange..... 2 fr. 00 le 1/2 kilog.  
Id. Supérieur à celui-vendu partout ailleurs. 2 fr. 40 et 2 fr. 50 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 2 kilos 1/2.

Qualité recommandée par la vente toujours croissante de ce produit.

Rayon spécial de Parfumerie et Savonnerie des premières Marques  
Qui sont cotés à des prix exceptionnels.

Nota. — Afin d'éviter toute confusion, exiger les sacs et papiers portant le timbre de la Maison.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE NI DE REPRÉSENTANT

DROGUERIE INDUSTRIELLE  
**A. COUDERC**

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechampir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

**M**

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

MAISON DES 100,000 PALETOTS  
**ROLDÉS & MOILIN**

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

**BAYLES, Opticien**

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blanches, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

DRAPERIES  
FRANÇAISE ET ANGLAISE.

COSTUMES  
civils et militaires.

**ANCIÀUME**

Marchand Tailleur, 9, rue du Lycée, CAHORS.  
FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE NORMALE.

SPÉCIALITÉ  
D'UNIFORMES  
pour administrations.  
LIVRÉES.

Par ma dernière circulaire, j'eus l'avantage de vous annoncer que je venais de transférer mes magasins et ateliers 9, rue du Lycée, Cahors.

La nombreuse clientèle toujours croissante, qui a bien voulu continuer à m'honorer de sa confiance, m'engage à donner une plus grande extension à mon commerce.

Je peux vous offrir une collection des plus variées en draperies française et anglaise haute nouveauté, défiant toute concurrence comme prix.

Car, n'ayant pas à ma charge, comme bien d'autres maisons, de grands frais généraux tels que **frais de Coupeurs** et autres, il m'est permis, opérant par moi-même, de livrer à 30 0/0 au-dessous de leurs prix.

Je m'engage à livrer le vêtement complet depuis 32 francs, et à 90 francs le costume vendu partout 120 fr.

Le voyage de Paris que je renouvelle à chaque saison, me permet d'être toujours au courant des dernières modes. Dans l'espoir de recevoir votre visite, je vous prie d'agréer M... mes sincères salutations.

ANCIÀUME,

Ancien membre, Professeur de Coupe de la Chambre Syndicale des Ouvriers tailleurs de Paris.

**LES RAMOS** Marchand tailleur

nelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

**SANTAL de VIDY**

Supplément copahu, cubebe, injections, guérit en 48 heures les écoulements.

Ph<sup>ie</sup> VIDY, 113, Faub<sup>g</sup> St-Honoré, Paris

**VIN de PEPTONE**

de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, départ des aliments, fièvre, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladie du foie et de l'estomac. PARIS, Pharmacie VIAL, 1, rue Bourdaloue. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**GUÉRISON CERTAINE**

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Layrou.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION

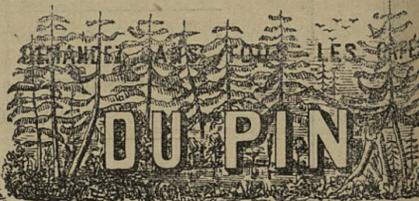


CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

**AU GRAND MAGASIN VERT**

MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES